



LOGEMENT TOUJOURS - ACCES POUR LES SALARIES EN INSERTION

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

GROUPEMENT DES POSSIBLES



PRÉFACE

Le Groupement des possibles est né de la volonté de 4 acteurs associatifs issus de l'économie sociale et solidaire de se réunir pour proposer une **offre de services élargie aux personnes en situation de vulnérabilité** sur le bassin grenoblois et plus largement sur le département de l'Isère.

Ainsi, en octobre 2018, **L'Oiseau Bleu, Le Relais Ozanam, Cultures du Cœur** et **Cycle & Go** ont fait le choix d'unir leurs expertises complémentaires pour, ensemble, développer un projet commun qui dépasse l'approche segmentée et cloisonnée des dispositifs classiques et promouvoir une logique de parcours de vie. Fortes de leur histoire, de leurs expériences partagées et d'une coopération soutenue, ces 4 associations mettent aujourd'hui en commun leurs compétences pour répondre aux besoins dans leurs diversités d'expression et proposer des actions innovantes autour de :

- Un panel de services d'accompagnement : social, parentalité, emploi, santé, médiation culturelle ;
- L'insertion par l'activité économique ;
- La gestion de structures d'hébergement et de logements adaptés ;
- L'innovation sociale : vieillissement et précarité, promotion du travail pair, soutien à la participation des personnes en situation de précarité.

Aujourd'hui, le Groupement des possibles se positionne comme un acteur privilégié pour proposer des réponses adaptées en matière d'accompagnement et d'hébergement des publics en situation de vulnérabilité :

- Plus de **2 500 personnes accompagnées chaque année** dont 60 % d'enfants ;
- Au sein de 6 CHRS / 5 pensions de famille / 4 résidences sociales / 1 crèche / 1 foyer de jeunes travailleurs / 1 chantier d'insertion / divers dispositifs d'accompagnement ;
- Par quelque 150 salariés ;
- Avec près de 9,7 millions € de budget annuel consolidé.

Présentation de l'Oiseau Bleu

L'association Oiseau Bleu œuvre dans les champs de l'exclusion et de la précarité. Depuis sa création, à partir du CHRS, l'association a répondu à l'évolution des besoins en hébergement des publics en difficultés, particulièrement les femmes avec enfants et les familles, en innovant en matière d'hébergement (CHRS, Résidences Sociales, Hébergement temporaire), de logement (Maisons Relais/Pensions de famille, service de suite) et d'accompagnement (social, à la santé, à l'emploi, à la parentalité) sur l'ensemble du département.

Les valeurs qui fondent et légitiment l'action de l'association sont :

Les valeurs **autour de la personne** : le respect des personnes, la participation des personnes, l'expression individuelle et collective en tant que citoyens, l'accès aux droits fondamentaux.

Les valeurs **sociales** : lutte contre l'exclusion, pour la solidarité et la justice sociale, le service de l'intérêt général, la laïcité.

Les valeurs **associatives** :

- En interne : partage des valeurs entre les professionnels et les administrateurs dans un objectif de transformation sociale, l'évaluation qualitative et quantitative des services, la recherche d'amélioration par une démarche participative des salariés.

- Vers l'extérieur : réflexion sur les politiques sociales en œuvre et prospective sur les besoins sociaux, communication auprès du grand public et des institutions sur les actions réalisées et les besoins des publics, création de liens avec les partenaires poursuivant les objectifs partagés en vue d'un résultat commun.

L'accompagnement mis en œuvre a pour but de permettre à la personne concernée de trouver une solution adaptée à sa problématique. Il se décompose en plusieurs phases : création du lien avec le travailleur social ; accueil, orientation, mise en relation ; soutien de la personne concernée dans la mise en œuvre du parcours d'insertion ; la personne actrice de son parcours et de son projet.

Les **missions** et **objectifs** généraux sont les suivants :

- Lutter contre la pauvreté, la précarité, l'exclusion et le cumul des difficultés de la vie.
- Favoriser l'accès au logement et le maintien dans le logement.
- Favoriser l'accès à la santé, à l'éducation, à la formation, à l'emploi, à la culture.
- Conforter les droits et la citoyenneté des personnes accompagnées.
- Promouvoir la coopération et le travail entre acteurs.

Présentation du SALTo

Le SALTo, service social d'accompagnement global existe depuis 1996.

A ce jour, le SALTo est un service qui a deux missions principales :

- l'accompagnement social global
- l'accompagnement spécifique logement

L'accompagnement global s'articule autour de 3 dispositifs :

- Ménages hébergés dans des structures d'insertion (hors CHRS)
- LSA logement social accompagné, dans le cadre de la politique du logement d'abord
- BPI Bénéficiaires de la Protection Internationale

L'accompagnement spécifique logement s'articule autour de 4 dispositifs :

- AVDL Accompagnement vers et dans le logement
- IML Intermédiation locative, en lien avec la résidence sociale Valmy
- Logement toujours maintien
- Logement toujours - Accès pour les salariés en insertion

L'équipe est composée : d'une cheffe de service, d'une coordinatrice, de deux secrétaires (mutualisées avec la résidence sociale Valmy) et de 7 etp de travailleurs sociaux (assistants de service social, éducatrices spécialisées, Conseillères en économie sociale et familiale). Chaque travailleur social intervient sur plusieurs missions du service.

Table des matières

Résumé	6
I- ANALYSE QUANTITATIVE ET QUALITATIVE	7
1- Nombre de mesures	7
2- Nombre de mois mesures	7
3- Les prescripteurs	8
4- Typologie des ménages bénéficiaires en début de mesure	8
5- Répartition des ménages par âge	9
6- Ressources principales du bénéficiaire en début de mesure	9
7- Les relogements	9
8- Parcours des ménages dont la mesure est terminée en 2021	10
9- Evaluation qualitative	10
10- Le partenariat	11
11- Durée des accompagnements	11
12- Arrêt ou non signature de mesures	12
II- Le contenu de l'accompagnement	12
1- Les modalités de l'accompagnement	12
2- L'accompagnement en amont du relogement :	12
3- L'accompagnement après le relogement	13
4- La poursuite de l'accompagnement	Error! Bookmark not defined.
III- Un travail partenarial	14
1- Un partenariat avec les CIP	14
2- Le partenariat avec les bailleurs	14
3- Le partenariat avec Action logement	15
4- Les liens avec les référents sociaux	15
IV- Monographie	16
V- Coordination du dispositif	17
Conclusion et perspectives	18

Résumé de l'année 2022

- ❖ Un dispositif intégré à la Plateforme Logement d'Abord
- ❖ 25 ménages accompagnés
- ❖ 5 relogements dans le secteur social au cours de l'année, 4 dans le privé.
- ❖ Un partenariat diversifié : CIP, bailleurs sociaux, Action logement, SLS.
- ❖ 13 SIAE prescripteurs
- ❖ Des ménages accompagnés avec des difficultés multiples
- ❖ Un dispositif bien repéré par les SIAE

I - ANALYSE QUANTITATIVE ET QUALITATIVE

1- Nombre de mesures

Type de mesure	Nbre de premières mesures	Nbre total de ménages accompagnés en 2022
Mesures accès au logement	13	25
Total	13	25

Cette année, **25 ménages** ont été accompagnés : nous pouvons donc constater une légère augmentation du nombre de personnes accompagnées pour l'année 2022. En effet, en 2020, le nombre total de ménages accompagnés étaient de 23.

Nous avons reçu 22 prescriptions en 2022 dont

- 14 nouvelles mesures mais pour une mesure aucun contact n'a été établi.
- 3 refus d'orientation
- 5 classés sans suite

Concernant les **refus d'orientation sur 2022**, deux ménages sont titulaires d'un logement et un ménage a quitté son emploi durant la période d'essai.

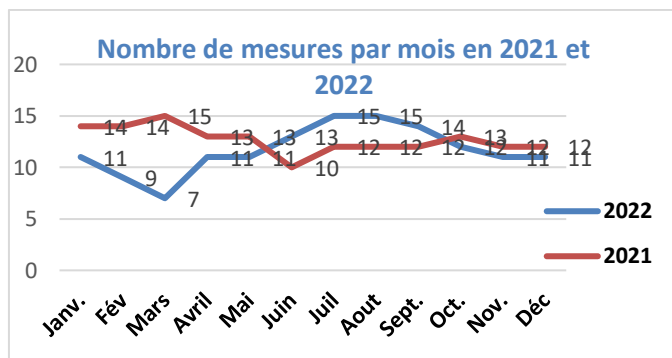
Concernant les **mesures qui ont été classées sans suite**, nous avons :

- 1 ménage réorienté en CHRS
- 1 ménage qui bénéficie d'une mesure d'accompagnement AVDL
- 1 personne qui ne donne pas suite à la demande
- 2 ménages qui sont positionnés sur un logement

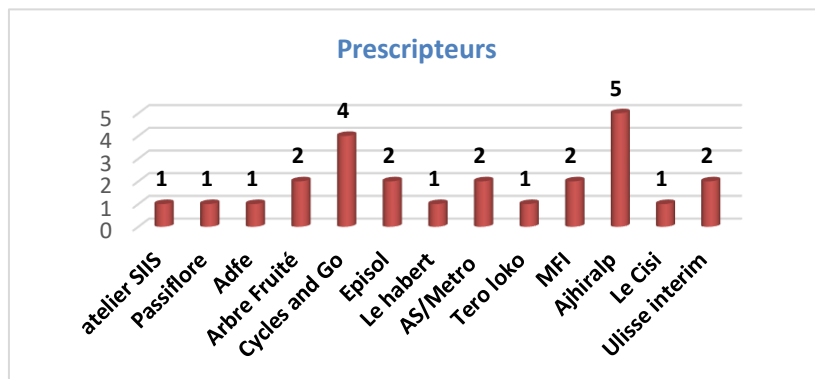
2- Nombre de mois mesures

Nombre de mois mesure	Janv.	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc	Total nombre de mois/mesure
Ménages suivis simultanément en file active/mois	11	9	7	11	11	13	15	15	14	12	11	11	140

Les entrées et de fait les sorties des ménages ont plutôt été équilibrées sur l'année. Nous avons eu plusieurs sorties entre mars et avril, d'où la baisse du nombre de ménages suivis à cette période.



3- Les prescripteurs



Nous remarquons la pluralité des prescripteurs, ce qui démontre une bonne connaissance du dispositif sur le territoire. Le poste de coordination a permis de développer le partenariat de ce dispositif. En effet la coordinatrice était régulièrement en lien avec les CIP. Cette année, nous avons été sollicité par le chantier d'insertion Tero Loko.

Typologie des ménages bénéficiaires en début de mesure

Composition familiale	Premières mesures	TOTAL des ménages accompagnés en 2022
Isolé	8	15
Isolé + enfants (garde we)	1	1
Isolée	1	1
Isolé + enfants	1	1
Couple avec enfant	2	7
Total	13	25

Sur ce dispositif, la part des personnes isolées reste toujours importante et est équivalente à l'année dernière. En effet elle représente 64 % des ménages accompagnés. En comptant les isolés avec enfants nous sommes à 72%. Nous avons accompagné respectivement un couple avec 6 enfants et un autre avec 7 enfants. Les autres couples ont un enfant à charge.

4- Répartition des ménages par âge

Age des ménages	Premières mesures	Total des ménages accompagnés en 2022
<25 ans	2	2
de 26 à 40 ans	9	13
de 41 à 50 ans	1	7
de 51 à 60 ans	1	3
Total	13	25

Nous remarquons que la moitié des ménages accompagnés a entre 26 et 40 ans. Seulement 8% ont moins de 25 ans.

5- Ressources principales du bénéficiaire en début de mesure

Ressources	Premières mesures	Total des Ménages Accompagnés en 2022
Salaire	12	24
Indemnités pôle emploi	1	1
Total	13	25

Ce dispositif ne s'adresse qu'aux salariés en insertion par l'activité économique, il est donc évident que les ressources principales soient composées d'un salaire.

6- Les relogements

Bailleurs	Contingent de l'Etat	Autre contingent
Alpes Isère Habitat		1
3 F		1
ACTIS		3
CDC		1
Grenoble Habitat		1
Total		8

Au total 7 ménages ont été relogés dans la parc public dont :

- ✓ 1 relogement dans le cadre d'une mesure IML.
- ✓ 1 dernier par le biais d'ALIN.

7- Parcours des ménages dont la mesure est terminée en 2022

Situation ménage en début de mesure	Situation ménage en fin de mesure						Total
	IML	Hébergé insertion	Logt public	Logt privé	Incarcération	Perte de lien	
Rue+Habitat Précaire			1			2	3
Hébergement tiers			4		1	2	7
Hôtel			1				1
Logement privé						1	1
Etablissement pénitentiaire					1		1
Fin incarcération	1						1
Total	1		6		2	5	14

Nous avons eu 14 mesures qui se sont terminées en 2022. Sur ces 13 mesures 57% se sont finies sur un relogement soit dans le parc public qui reste toujours majoritaire.

Cette année, le lien s'est rompu pour cinq ménages, ce qui correspond à 35% des ménages. Sur les cinq ménages, deux avaient intégré un logement. Mais malgré nos sollicitations ils n'ont pas donné suite à l'accompagnement.

8- Evaluation qualitative

	Mois														Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	
Administratif Justificatif		X	X	X	X	X	X		X	X	X		X	X	11
Recherche logement		X	X	X	X	X				X	X	X	X	X	10
Accès logement/ Déménagement				X		X				X	X	X			5
Entretien du logement										X					1
Vie sociale/ culturelle, lieu de vie/voisinage															0
Lien avec le bailleur			X	X		X	X		X	X	X			X	8
Accès aux soins						X	X			X					3
Accès aux droits/ressources				X	X	X				X	X	X			6
Sollicitation/mise en lien avec partenaires/ professionnels		X	X	X	X	X	X		X	X	X		X	X	11
Gestion budgétaire Endettement Solvabilité				X		X	X	X		X	X	X	X		8
Dossier BDF				X											1
Demande mesure protection/MASP											X				1
Lien avec famille et/ou amis															0
Total	0	3	4	8	4	8	5	1	3	9	8	4	4	4	65

Ce tableau met en lumière les différents thèmes qui ont pu être abordés avec les ménages accompagnés. Nous mesurons que les besoins ne se situent pas uniquement autour de l'accès au logement mais touche plus largement un cumul de difficultés. Même si notre intervention a comme « porte d'entrée » le logement, nous évoquons avec les ménages d'autres thématiques que nous essayons de travailler conjointement avec les travailleurs sociaux référents.

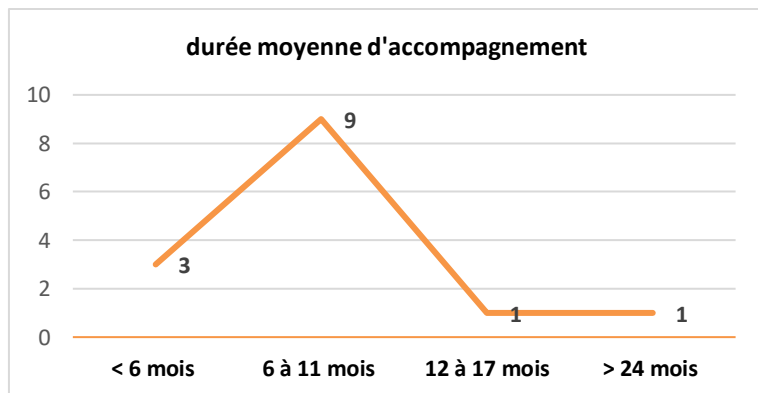
9- Le partenariat

	Mois														TOTAL
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	
Santé somatique						X									1
SPIP			X												1
Bailleur / CESF			X	X		X			X	X	X			X	7
Département		X		X		X	X				X		X	X	7
CCAS				X											1
Structure d'hébergement			X		X	X	X		X	X		X			7
Lien emploi (SIAE, VIAE)		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	13
Total		2	4	4	2	5	3	1	3	3	3	2	2	3	37

Nos partenaires principaux sont les bailleurs, les services d'insertion par l'activité économique et les SLS, par le biais des travailleurs sociaux référents. Nous travaillons également régulièrement avec les structures d'hébergements lorsque les familles y sont hébergées.

Ce tableau met en lumière la multiplicité des partenaires avec lesquels nous pouvons être en lien.

10- Durée des accompagnements



Sur les 14 mesures qui se sont terminées en 2022, 64 % ont duré entre 6 à 11 mois avec un moyenne de 7 mois. Une situation a bénéficié d'un accompagnement très long de 35 mois. Celle-ci cumulait un ensemble de difficultés importantes au-delà de celles liées au logement. Ce ménage est locataire mais rencontre d'autres problématiques : dette de loyer importantes, difficultés dans le paiement des

charges, de nombreux dysfonctionnements dans les logements etc...L'accompagnement s'adapte donc aux besoins des ménages.

11- Arrêt ou non signature de mesures

Sur la base des mesures orientées en 2022 motif de ...

	Arrêt Mesure	Non-signature Mesure
Absence de contact		1
Incarcération	2	
Problème de santé		
Autre solution de logt		
Déménagement		
Autre (préciser) : Perte de lien	5	
Total	7	1

8 mesures orientées se sont arrêtées :

- ✓ 1 mesure orientée n'a pas débuté car sans contact malgré des sollicitations de notre part.
- ✓ Pour un autre ménage la contractualisation a eu lieu mais la personne s'est retrouvée incarcérée, ce qui a mis fin à l'accompagnement. Pour une autre situation, l'incarcération est venue mettre un arrêt à l'accompagnement débuté.
- ✓ Nous notons 5 mesures pour lesquelles le lien s'est délité.

II- Le contenu de l'accompagnement

1- Les modalités de l'accompagnement

Les rencontres avec les personnes se font dans nos locaux au SALTo, à leur domicile, lors d'accompagnements physiques pour des démarches spécifiques (banque, bailleurs, commissariat, ...) ou lors de rendez-vous tripartites avec les services locaux de solidarité.

2- L'accompagnement en amont du relogement :

L'accompagnement en amont du relogement s'exerce à plusieurs niveaux :

- ✓ Travail sur la demande de logement social : justificatifs, typologie, secteurs, ressources, souhaits de la personne
- ✓ Démarches administratives liées à la recherche d'un logement : impôts, calcul APL, justificatifs état civil,
- ✓ Travail sur le budget
- ✓ Travail sur les différentes façons d'obtenir un logement : public/privé ; location active ; ...

- ✓ Le travail sur la location active ou les logements de la coopération métropolitaine permet de travailler autour de la demande de la personne, notamment sur la question de la localisation, dans le respect de la temporalité et du rythme de la personne. Le fait d'avoir accès à des logements permet aux personnes de percevoir une partie de la réalité des logements et d'être dans une position prospective et pas uniquement d'attente.
- ✓ Contact avec le Pôle Habitat Social et les services logement des communes.

Les leviers pour accéder au logement sont tous activés : demande de logement social, lien avec les bailleurs (chargé de clientèle, chargé de mission sociale), location active, lien avec action logement, positionnements sur la coopération métropolitaine, remontée BALD, demandes résidences jeunes actifs.

Par ailleurs, la mise en place de la plateforme Al'in d'action logement a permis aux personnes d'être actrices dans leur démarche d'accès au logement. En effet nous avons accompagné les personnes dans la création de leur compte. Une fois leur compte créé, les personnes pouvaient postuler directement sur les logements d'action logement de manière autonome.

En 2022, quatre ménages ont eu une attribution de logement alors que nous débutions l'accompagnement ; ce qui est très exceptionnel.

3- L'accompagnement après le relogement

L'accompagnement après le relogement s'articule autour de différentes démarches afin de consolider le maintien dans le logement.

Nous soutenons alors le ménage en exerçant un :

- ✓ Travail sur le budget, suivi des mensualisations, paiement des factures (loyer, charges)
- ✓ Travail sur les éventuelles dettes notamment quand rupture de droits (FSL charges courantes, traitement social des créances, ...)
- ✓ Suivi des courriers
- ✓ Tri des papiers
- ✓ Rdv tripartite avec l'assistante sociale de secteur
- ✓ Liens avec les bailleurs :
 - Pour des problématiques techniques ou matérielles dans le logement (services techniques)
 - Pour des problèmes de voisinage
 - Pour des problématiques financières (service contentieux)
 - Lien avec les CESF
- ✓ Lien avec des entreprises pour des interventions dans le logement.

4- Les difficultés rencontrées sur l'année

Les familles que nous accompagnons sur le dispositif LTIAE sont des personnes seules pour la plupart d'entre elles. Elles sont également accompagnées par une entreprise d'insertion. Cette année, nous

avons eu deux orientations hors cadre pour lesquelles les personnes étaient en emploi classique. Cette configuration nous a confrontés à deux problèmes lors de l'installation dans l'appartement :

- ✓ Nous n'avons pas pu faire de demandes d'aides financières avec Action logement car les salaires des ménages dépassaient les plafonds.
- ✓ Par ailleurs, nous n'avons pas pu solliciter la gratuité auprès des acteurs de la solidarité (Emmaüs, ça déménage). Les revenus des ménages étaient en effet trop élevés et déontologiquement nous ne pouvions faire cette demande.

Pour autant, leurs salaires ne leur permettaient pas d'acheter le matériel dont ils avaient besoin pour une installation rapide et dans de bonnes conditions.

Nous avons été également confrontés à l'attribution d'appartements trop rapidement au moment de l'entrée sur le dispositif. Nous n'avons alors pas eu le temps de travailler autour du budget avant l'entrée. Quelles sont les dépenses liées à l'entrée du logement ? Que faut-il prévoir le jour de la signature d'un bail ? Autant de questions qui ne sont pas traitées ou en fin de compte trop rapidement. De plus, pour ces situations, nous n'avons pas pu résoudre les différentes problématiques administratives auxquelles les ménages étaient confrontés (renouvellement titre de séjour, droit CPAM, droit CAF) afin de stabiliser leur situation.

III- Un travail partenarial

1- Un partenariat avec les CIP

Avant le début de la mesure, le référent se met en lien avec le CIP afin de faire un point sur la situation de la personne, d'envisager les pistes de travail.

Au départ de l'accompagnement, le référent de la mesure peut s'appuyer sur la relation de confiance établie entre les personnes accompagnées et le CIP afin de débiter au mieux son accompagnement.

Le lien entre le référent de la mesure et le CIP est un lien privilégié et très fréquent, d'autant plus dans les situations des personnes en détresse et sans solution d'hébergement.

Quand la mesure est bien enclenchée, le lien de confiance établi, les CIP se dégagent de la problématique sociale et liée au logement pour se centrer sur leurs missions en lien avec l'emploi.

Le lien est maintenu tout au long de l'accompagnement, notamment sur la question de la poursuite du contrat de travail, de l'avancée de la situation au regard du logement.

2- Le partenariat avec les bailleurs

Tout au long de l'accompagnement, de la proposition de logement à la vie dans le logement, en passant par l'attribution et l'installation, nous avons des liens réguliers avec les bailleurs, en fonction des besoins ou problématiques des personnes.

Aussi, suite au passage en commission métropolitaine des ménages positionnés et non retenus, nous avons pu observer, en cette année 2022, que des propositions en direct ont été faites. Nous avons donc davantage travaillé avec les chargés de secteur qui n'hésitent pas à nous solliciter dans ce cadre-là.

3- Le partenariat avec Action logement

Nous faisons également appel au service financier d'action logement, en vue de mobiliser des aides financières pour le paiement de la caution ou pour du mobilier.

En revanche, nous rencontrons des difficultés pour accompagner les personnes dans le paiement de leur dépôt de garantie. Les bailleurs souhaitent un chèque de caution le jour de la signature du bail, et les délais du Locapass sont trop long pour que la caution puisse être remboursée rapidement sur le compte des locataires.

De ce fait, nous sollicitons peu ce dispositif qui aurait pourtant tout son sens. De plus les personnes que nous accompagnons ont rarement un carnet de chèque ou une carte bleue de paiement avec un crédit suffisant sur leur compte. Nous sommes donc obligés de « bricoler » des solutions au cas par cas mais insatisfaisantes.

Enfin, la création de la plateforme Al'in a contribué à rendre les ménages acteurs dans leur recherche de logement. En effet, après l'accompagnement que nous pouvons leur proposer à la création de leur espace en ligne, les personnes ont la possibilité de postuler elles-mêmes sur des logements qui correspondent à leur composition familiale, ainsi qu'à leur situation budgétaire.

4- Les liens avec les référents sociaux

De façon globale, les personnes orientées vers le dispositif sont rarement en lien avec un référent social de secteur. C'est par notre intermédiaire, en lien avec l'obligation de contractualiser la mesure, que ce contact peut se mettre en place.

Néanmoins, il nous est difficile d'amener les personnes vers un référent social. En effet il s'agit de personnes qui ont déjà des difficultés à maintenir un lien avec nous et pour qui nous sommes dans une démarche "d'aller vers". Avoir un autre interlocuteur est trop complexe, car les rendez-vous peuvent être éloignés dans le temps, ce qui ne favorise pas le lien.

Dans l'accompagnement de ces personnes, l'absence de ce référent social est un frein à la fin de notre accompagnement. Ceci nous oblige parfois à dépasser le cadre de notre intervention et à réaliser des démarches d'accompagnement global (accès aux droits, accès à la santé, aides de subsistance).

Nous avons la sensation que les seuls liens avec les référents se font lors de la signature des contrats ou de leur renouvellement. Nous constatons qu'il y a eu peu de rencontres entre le ménage et le référent social pendant l'accompagnement, en dehors de la contractualisation dans le cadre du dispositif, ce qui parfois fait défaut dans la continuité des droits des ménages.

Cependant, quand ce lien est créé, c'est un co-accompagnement intéressant, et qui s'avère nécessaire quand nous accompagnons des familles pour qui d'autres problématiques sont présentes. Et surtout ce lien se poursuit après l'arrêt de la mesure.

IV- Monographie

L'accompagnement de Mr B commence le 7 avril 2022. Il est en contrat d'insertion à « Cycle and go » depuis janvier 2022. Mr est hébergé à titre gratuit par une connaissance sur le secteur de Fontaine depuis le mois de novembre 2021. Il n'est pas originaire de Grenoble et ne connaît pas la ville. Mr a travaillé en tant que saisonnier en station de ski en Savoie. Son parcours de logement s'est effectué dans le privé lorsqu'il était en couple. Il est domicilié au CCAS de Fontaine et est suivi par le CMP de cette ville. Le contrat est signé avec l'Assistante sociale de Fontaine le 1^{er} juin.

Durant ces deux premiers mois nous avons défini les axes d'accompagnement avec Mr ainsi que les objectifs à court terme, préalables à la réussite de son projet de logement :

- ✓ Déclarations d'impôts non réalisées,
- ✓ Carte d'identité à refaire,
- ✓ Recours sur les droits CAF.

Des difficultés ont émergé dans la gestion de son budget : nous avons alors sollicité le secteur pour l'accompagner dans ce domaine. Mr a en effet de nombreuses dettes, et surtout peut dépenser « sans compter ».

Au fur et à mesure de son accompagnement, la situation de colocation s'est dégradée. Cette situation a engendré du stress et a accéléré la question du logement. Durant cette première mesure, il y a eu un changement d'assistante sociale de secteur. Mr a relayé au second plan le travail autour du budget.

Au mois de novembre, nous avons pu solliciter en direct un bailleur social qui intervient sur d'autres mesures d'accompagnement au logement. Un logement a rapidement été proposé à Monsieur. Celui-ci s'est renseigné sur la localisation géographique de ce logement, a expérimenté les trajets depuis ce logement à son travail, au CMP et au centre-ville afin de se rassurer sur la viabilité de ce projet. L'appartement lui a été attribué 15 jours après la proposition. Cette attribution est survenue à la fin de la mesure. Nous avons eu un rendez-vous afin de reconduire la mesure avec des nouveaux objectifs liés à l'entrée future dans le logement :

- ✓ Travail autour du budget en lien avec l'AS de secteur
- ✓ Aide à l'installation et l'aménagement du logement
- ✓ Organisation du relais sur le nouveau secteur.

Au mois de décembre, Mr est entré dans le logement. Nous avons pu travailler en amont de cette entrée sur les besoins de Mr au niveau :

- Des documents nécessaires lors de la signature du contrat. Monsieur a exprimé le besoin d'être guidé et d'être assuré dans sa capacité à effectuer les démarches
- En mobilier : il a pu solliciter son entourage dans un premier temps et récupérer du matériel stocké chez ses parents. Ensuite nous avons sollicité un nouveau partenaire pour couvrir les besoins restants.

Suite à cette installation, de nombreux rendez-vous ont été nécessaires afin d'effectuer avec Mr les démarches relatives à son installation : ouverture des compteurs, changement d'adresse, aide au paiement en ligne du loyer, etc. A présent, le nombre de rendez-vous nécessaires est moindre. Nous allons pouvoir travailler autour du passage de relais sur le secteur et assurer également une veille sur l'installation (relation voisinage, paiement des différentes factures, loyers).

V- Coordination du dispositif , un lien à consolider...

Depuis la reprise du financement par la Grenoble Alpes Métropole, la fonction ressources n'est plus financée. Néanmoins, un temps de coordination est nécessaire et maintenu pour plusieurs raisons :

- La gestion de la file active : réception des orientations, liens avec les CIP, liens avec les référents, liens avec les personnes,
- Les demandes à instruire dans le logiciel SIAO
- La participation à la commission d'orientation (LDA)

Ce projet avait été conçu afin de permettre aux structures d'insertion d'avoir un accès direct à un dispositif d'accompagnement au logement. Mais de nombreuses situations de salariés ne correspondent pas aux critères fixés par la commission. Le SALTO est identifié comme un interlocuteur pour les Conseillers d'Insertion Professionnelle (CIP), et il est important pour nous et pour la philosophie du dispositif initial de pouvoir leur répondre. En fonction de leurs sollicitations nous leur proposons un temps au téléphone ou une rencontre physique afin de les aider à orienter au mieux leurs salariés confrontés à une difficulté de logement.

Ce lien est principalement porté par le poste de coordination au sein du Salto.

Début 2022, nous avons constaté une baisse des demandes auprès du dispositif. Ce constat a été partagé également pour d'autres mesures dans le cadre de la commission LDA. Malgré de multiples sollicitations, les CIP n'avaient pas de demandes. Le début d'année est une période très chargée pour eux.

A partir de mars 2022, les sollicitations ont de nouveau augmenté. Les premiers contacts ont été l'occasion de présenter à nouveau le service aux CIP. Voici les différentes sollicitations que nous avons eu sur l'année 2022 et ce que nous avons proposé :

- **Accompagnement des CIP pour 14 situations** ne relevant pas des critères de la commission :

Cela s'est traduit par un soutien pour trouver une autre orientation, une aide dans l'analyse des démarches pouvant être conseillées aux salariés. Ces 14 personnes étaient titulaires d'un bail mais ne souhaitaient pas rester dans le logement (problème d'insalubrité, séparation, problèmes de voisinage...).

- Nous avons eu de nombreux **échanges téléphoniques (49) avec les CIP** de structures différentes tels que Travail et Partage, Ulisse, Cycle and go, Les ateliers Marianne, les mets gourmands, ADMIS, Passiflore, La Régie de Grenoble, Episol...
- Nous avons fait **une intervention dans le cadre de réunions de CIP** organisées par TI 38. Cette rencontre a permis d'évoquer des situations rencontrées par les CIP mais aussi de présenter à nouveau le dispositif LTIAE. Les CIP sont en demande d'échanges car ils accompagnent de plus en plus de personnes en situation précaire et ne maîtrisent pas les dispositifs et outils liés à la problématique logement.
- Nous avons été fortement sollicité par les **CIP du pays Voironnais**, tels que les Nouveaux Jardins de la Solidarité, Tero Loko... qui ont une réelle demande. A ce jour elle ne peut que partiellement être prise en compte par nos services car seules les personnes souhaitant vivre dans le périmètre de Grenoble et de l'agglomération peuvent être accompagnées.

Ces échanges participent de l'acculturation entre les professionnels du champ du social et ceux du champ de l'insertion par l'activité économique. Le tout étant de permettre à chacun de se limiter à ses missions tout en comprenant le système de l'autre et en sachant à qui s'adresser en cas de besoin.

Conclusion et perspectives

Bien que ce dispositif soit bien repéré par les différents services d'insertion par l'activité économique, nous remarquons qu'il est primordial de maintenir un lien régulier avec les chantiers d'insertion afin que celui-ci ne se délite pas.

Le temps pris pour accompagner les CIP dans les difficultés que peuvent rencontrer leurs salariés sont très appréciés et leur permettent de mieux comprendre le système social et du logement mais aussi d'orienter leurs salariés au mieux en fonction des situations individuelles que nous prenons le temps de décortiquer.

Notre participation à la commission logement d'abord dans le cadre de la plateforme est intéressante mais elle met certains publics de côté : des personnes dans des situations de mal logement importantes notamment.

La consolidation de notre lien avec Action logement est à poursuivre et nous cherchons à développer une référence avec le service locatif chargé des attributions. Le lien créé avec notre référente du service CIL Pass Assistance fonctionne bien.